

La Commission de l'Océan Indien lance le Programme régional d'efficacité énergétique

Antananarivo, 22 août 2017 – Dans le cadre du programme ENERGIES, mis en œuvre par la Commission de l'Océan Indien (COI) et financé par l'Union européenne, le Programme régional d'efficacité énergétique (PREE) a été lancé ce mardi 22 août à Antananarivo, Madagascar.

Le PREE se base sur l'exemple du Programme national d'efficacité énergétique mauricien (PNEE). Ce dernier consiste en la réalisation d'audits énergétiques dans les entreprises du secteur privé mauricien. Le PNEE, co-géré par Business Mauritius et le ministère de l'Énergie et des Services publics et financé par l'Agence française de développement, prévoit de réaliser 100 audits dans trois grands secteurs d'activité – le textile, l'hôtellerie et la grande distribution – mais aussi dans les industries utilisant la vapeur, le froid, l'air comprimé, les moteurs, les pompes et ventilateurs, ou encore l'eau chaude solaire.

La cérémonie de lancement a été l'occasion pour Hamada Madi, Secrétaire général de la COI et Raj Makoond, CEO de Business Mauritius de signer un accord de partenariat visant à la construction du Programme régional d'efficacité énergétique.

Le PREE pointe le même objectif que celui du PNEE, auprès des opérateurs économiques de la région. Cette démarche s'intègre dans les activités du programme COI-ENERGIES pour la mobilisation du secteur privé dans la promotion des énergies renouvelables.

En partant de l'expérience mauricienne, la COI proposera aux industriels et aux opérateurs du secteur tertiaire de ses autres pays membres de mener une démarche concertée visant d'abord à réaliser une cartographie des potentiels d'efficacité énergétique.

« *Ce Programme régional d'efficacité énergétique est un exemple concret de l'utilité de notre coopération régionale [...] et un authentique levier de croissance durable pour nos entreprises et pour nos pays* », a déclaré Hamada Madi, Secrétaire général de la COI lors de la cérémonie de lancement. « *Il s'agit de soutenir les opérateurs économiques dans leur démarche de consommation responsable, judicieuse, en un mot efficace, de l'énergie utilisée* », a-t-il poursuivi.

Ces opérateurs économiques pourront ainsi diminuer leurs coûts d'opération et renforcer leur démarche durable, en accord avec les contraintes du secteur énergétique des îles de l'Indianocéanie.

Pour en savoir plus :

- **Unité de communication de la COI** : communication@coi-ioc.org / (+230) 402 61 00
- **Programme COI-ENERGIES** : Camille Martin, chargée de communication - camille.martin@coi-ioc.org